

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
05 avril 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Etat d'évolution du personnel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|---------------------------|---|---------------------|
| Mme BOULANGER Annie | à | M. le Maire |
| Mme LAVAL Christiane | à | Mme VINCENT Marie |
| Mme PANO-WENTZEL Marylène | à | Mme DUPONT Virginie |
| M. ROMARY Fabrice | à | M. SALTZMANN Michel |
| M. DEMENGE Abel | à | M. BAUDONNEL David |

N°37/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'au vu de l'état du personnel qui figure dans les pages 102 à 105 du budget primitif 2018, les effectifs sont en constante diminution depuis 2016. En effet, les effectifs pourvus en « titulaires et non titulaires » passent de 84.2 Equivalents Temps Pleins annuels Travaillés en 2016 à 82.18 en 2017 et seulement 75.28 ETPT en 2018. Baisse plus sensible en 2018 du fait du transfert des compétences « école de musique » le 01 septembre 2017 et « médiathèque » le 01 janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Prend acte de cet état d'évolution du personnel.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,